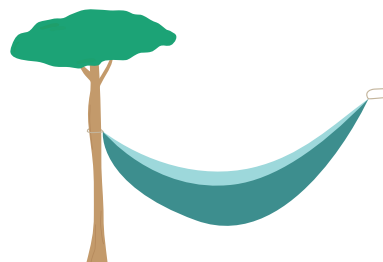
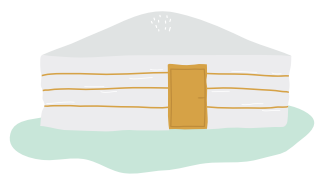
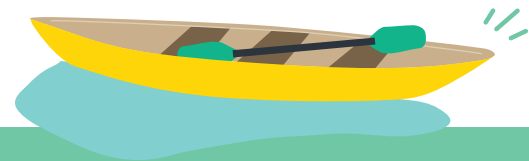




**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

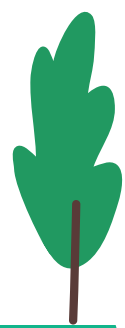
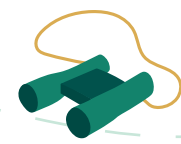


CRDLA
Transformation
écologique



GRILLE DES VULNÉRABILITÉS ET ADAPTATIONS POTENTIELLES FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

TOURISME SOCIAL



DÉCEMBRE 2025



DE QUOI PARLE-T-ON ?



Afin de faciliter l'identification de vulnérabilités et d'adaptations concrètes face à la crise écologique pour les structures et de leur proposer un outil le mieux adapté possible à leur réalité, il a été choisi de travailler avec une approche par sous-secteur des activités opérées par les structures de l'ESS du secteur du tourisme social. Ces sous-secteurs permettent de regrouper des structures qui sont concernées par des vulnérabilités similaires face à la crise écologique, en raison du type d'activités qu'elles mettent en place, de leurs infrastructures et/ou de leur fonctionnement.

La définition des sous-secteurs d'activité a été réalisée avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT) et la Ligue de l'enseignement, et a abouti à l'identification de 2 catégories :

Les structures de
l'hébergement touristique

Les structures
organisatrices de séjour

Pour chacun de ces sous-secteurs ont été réalisés :

- *une **identification des principales vulnérabilités** face à la crise écologique, regroupées dans des grandes thématiques environnementales (déchets, mobilités, météo/climat, etc.) ;
- *un **inventaire des adaptations potentielles et actions à entreprendre** pour réduire ces vulnérabilités et engager sa transformation écologique, ainsi que des leviers techniques et financiers existants pour passer à l'action ;
- *un **recensement des difficultés** que peuvent rencontrer ces structures pour passer à l'action, ainsi que les limites jusqu'où l'action est possible au regard de l'objet de la structure, de ses capacités d'action et d'adaptation, et de l'activité proposée.



HÉBERGEMENT TOURISTIQUE



Structures accueillant du public pendant les vacances sur des hébergements de types collectifs (auberge de jeunesse, hôtel, maison d'hôte, ferme pédagogique, village vacances, etc.). Sont compris également dans cette catégorie les établissements de plein air comme les campings.

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les structures proposant un service d'hébergement touristique



GESTION DE LA
RESSOURCE EN EAU



ÉNERGIE



DÉCHETS



ALIMENTATION



CONSOMMATION
RESPONSABLE



MOBILITÉS



MÉTÉO/CLIMAT



BIODIVERSITÉ ET
MILIEUX NATURELS



GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- *La baisse de la ressource en eau disponible et/ou une mauvaise qualité de l'eau liée à diverses pollutions extérieures peut avoir des impacts sur l'approvisionnement en eau de la structure. Cette ressource est pourtant nécessaire pour assurer certains usages alimentaires et sanitaires, ainsi que pour l'entretien des espaces extérieurs (ex. : arrosage des espaces verts).
- *L'augmentation du nombre de sécheresses et les pressions sur la ressource en eau qui en découlent peuvent entraîner une restriction, voire une interdiction de certains usages considérés comme non prioritaires (ex. : baisse de débits, interdiction d'arroser certains espaces, limitation de l'utilisation de l'eau pour les sanitaires et les piscines, etc.).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Identifier, quantifier et suivre ses productions et consommations

- *Objectiver les consommations de la structure en effectuant par exemple un état des lieux de la consommation annuelle de la structure, au regard de ces usages et des postes de consommation courante (eau potable, eau sanitaire, arrosage des extérieurs, etc.).
- *Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure
- *Former les équipes salariées et bénévoles, en particulier le personnel de ménage et de jardinage à des pratiques écologiques limitant la consommation d'eau.
- *Mettre en place un plan d'optimisation de la consommation d'eau à l'échelle de la structure et en fonction des différents postes de dépense (ex. : réduire au minimum la consommation d'eau chaude, choix d'essences végétales plus adaptées aux périodes de sécheresse, limiter l'arrosage des pelouses, etc.).

Investir et aménager

- *Réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration des installations techniques pour lutter contre le gaspillage (ex. : installer des robinets automatiques, réparer les fuites d'eau, installer une cuve de récupération des eaux de pluie, choisir des sanitaires économes en eau, mettre en place un arrosage automatique, etc.).

Lien au territoire et aux partenaires

- *Prendre contact avec l'Agence de l'eau et les GIEC régionaux afin d'être informé et être acteur de la préservation de la ressource en eau et des évolutions climatiques sur le territoire.

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- *Communiquer et valoriser l'action de la structure sur la réduction des consommations d'eau auprès du grand public.
- *Faire évoluer les pratiques et les usages, en sensibilisant les visiteurs et visiteuses aux enjeux de sobriété hydrique et aux comportements écoresponsables (ex. : couper l'eau, inciter à prendre des douches plus courtes, en particulier avec la mise en place de jetons qui limitent la durée des douches, limiter le nettoyage des serviettes et des draps, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- *Il peut être difficile de responsabiliser l'ensemble des équipes et des publics accueillis aux bonnes pratiques mises en place au sein du lieu, d'autant plus lorsque les durées de séjour sont courtes. Cela demande une forte implication du personnel pour mobiliser, sensibiliser et rappeler ces pratiques.
- *Dans certaines structures, la co-existence d'espaces individuels (studios avec sanitaires et coin cuisine par exemple) et d'espaces de vie en collectif (dortoirs, salle de restauration, buanderie, salle à manger, etc.) peut rendre la mise en œuvre des mesures de sobriété hydrique plus complexe.
- *Le coût des travaux de rénovation peut être bloquant pour des structures dont la capacité d'investissement est limitée.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- *Le centre de ressources d'Atout France sur le tourisme durable.
- *Guide de l'ADEME à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».

Passer à l'action

- *Se rapprocher des Agences de l'eau concernant les infographies sur la sobriété hydrique et les éco-gestes à adopter dans ses établissements.
- *Faire labelliser sa démarche (ex. : clé verte, écogite, ecolabel européen, etc.).
- *Consulter la charte d'engagement des acteurs du tourisme sur le Plan de sobriété Eau.
- *Les fiches pratiques « slowtips » de l'institut Paris Région, rubrique « Gestion de l'eau ».
- *Un Kit des éco-gestes pour des hébergeurs touristiques produit par l'ADEME.
- *Guide des initiatives pour un tourisme responsable en Loire-Atlantique produit par Loire-Atlantique développement, thématique « Gérer les ressources en eau ».

LEVIERS FINANCIERS

- *Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité territoriale.
- *Se rapprocher de l'Agence de l'eau de son territoire sur les aides existantes concernant les économies d'eau.
- *Aide de l'ANCV concernant la modernisation du bâti du tourisme social et solidaire.



LES VULNÉRABILITÉS

- **La vétusté de certaines infrastructures**, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, peut engendrer des coûts supplémentaires sur les postes de dépense énergétique (ex. : une mauvaise isolation du bâti, fuites d'eau, passoire énergétique, équipements mal entretenus, etc.). Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que **de nombreuses structures ne sont pas propriétaires de leur bâti** qui, sans investissements sont devenues des passoires énergétiques et sur lesquelles elles ont une capacité d'action limitée.
- **L'augmentation des aléas climatiques** peut également avoir pour conséquence **la détérioration de certains équipements** (coupures de courant, surchauffe des équipements entraînant des pannes, etc.) et **engendrer des surconsommations énergétiques** (ex. : augmentation de l'utilisation de la climatisation en cas de forte chaleur, etc.) notamment pour assurer un confort thermique pour les visiteurs et visiteuses. Ces surconsommations peuvent fragiliser le modèle économique de la structure.
- **Les obligations liées à la mise en œuvre du décret tertiaire**, qui impose une réduction des consommations énergétiques sur les locaux d'une surface supérieure à 1 000 m², peut impacter le budget et l'organisation interne des structures concernées si elles n'ont pas été anticipées, car elles nécessitent des investissements, du temps et des compétences techniques.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Identifier, quantifier et suivre ses productions et consommations

- **Objectiver les consommations énergétiques** de la structure en effectuant par exemple un état des lieux de la consommation annuelle de la structure, au regard de ces usages et des postes de consommation courante (électricité, gaz, etc.).

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- **Mettre en place un plan d'optimisation de la consommation énergétique de la structure**, en fonction des différents postes de dépense (ex. : limiter, quand c'est possible, le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser les périodes et la puissance du chauffage et des éclairages en fonction de l'occupation et des heures de la journée, réduire au minimum la consommation et la température d'eau chaude, etc.).
- **Former les équipes salariées et bénévoles** aux éco-gestes et aux mesures de réduction des consommations d'énergie pour qu'elles puissent les appliquer et faire appliquer dans leurs activités.

Structurer ses achats et ses contrats

- **Reconsidérer les choix de fournisseurs d'énergie** par la contractualisation avec une structure de l'ESS produisant ou s'approvisionnant en énergies renouvelables par exemple.

Investir et aménager

- **Réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration des installations techniques** (ex. : installer des commandes automatiques sur les équipements, isoler les réseaux de chaleur, passer tout l'éclairage en LED, etc.).
- **Mettre en place des adaptations permettant de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes sur son bâti** (ex. : végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).
- **Réaliser des travaux de rénovation** sur le bâti pour lutter contre le gaspillage énergétique et réduire les impacts du dérèglement climatique (ex. : rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation efficace et économe, etc.).
- **Envisager la mise en place d'infrastructures d'énergies renouvelables** et communiquer dessus quand c'est possible dans une logique d'autoconsommation énergétique (ex. : petite éolienne, panneaux photovoltaïques sur les toitures, etc.).

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- **Communiquer et valoriser** l'action de la structure sur la réduction des consommations d'énergie auprès du grand public (ex. : écriteaux dans les espaces individuels et collectifs, etc.).
- **Sensibiliser** les visiteurs et visiteuses aux enjeux de sobriété énergétique et aux comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, fermer la porte, mettre en place des nudges des outils conçus pour modifier nos comportements et faire respecter les éco-gestes, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

Sur l'évolution des comportements

- Il peut être difficile de **responsabiliser l'ensemble des visiteurs et visiteuses aux bonnes pratiques**, d'autant plus lorsque les durées de séjour sont courtes. Cela demande une forte implication du personnel pour mobiliser, sensibiliser et rappeler ces pratiques.
- **La présence d'emplois saisonniers** demande une forte implication et une formation récurrente des équipes pour appliquer les bonnes pratiques.
- Dans certaines structures, **la co-existence d'espaces individuels** (chambres ou studios) **et d'espaces de vie en collectif** (dortoirs, salle de restauration, buanderie, etc.) peut rendre le suivi de la mise en œuvre des mesures de sobriété plus complexe.

Sur la rénovation énergétique

- **Engager des travaux de rénovation énergétique** nécessite de l'anticipation : organisationnelle (fermeture partielle ou totale de la structure) et budgétaire (pour rechercher les leviers financiers et planifier le coût des travaux sur le long terme).
- **Le manque de temps et de compétences techniques** des équipes peut constituer un frein à la réalisation des adaptations et rénovations d'ampleur.
- **Le coût des travaux de rénovation** peut être bloquant pour des structures dont la capacité d'investissement est limitée.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- Lorsque les structures ne sont pas propriétaires des bâtiments et équipements dont elles ont l'usage, les travaux de rénovation énergétique du bâti dépendent **de décisions qui ne relèvent pas de leur responsabilité**. Les structures ont donc d'abord à convaincre les collectivités territoriales et/ou leur propriétaire de l'intérêt d'engager de telles démarches.
- Certains aménagements concernant l'adaptation du bâti au changement climatique et l'installation d'énergies renouvelables ne sont possibles que si la configuration du bâti et du lieu le permettent.
 - Si le bâtiment est classé « **bâtiment historique** », les capacités de rénover le bâti peuvent être contraintes.
 - Si le bâtiment est situé sur le littoral, **la loi Littoral contraint certaines installations** (ex. : panneaux solaires).
- Dans le cas d'**accueil de publics particulièrement vulnérables** (enfants, personnes âgées ou en situation de handicap), la priorité reste la santé des publics accueillis, qui peut conditionner **certaines mesures de sobriété** (ex. : la température hivernale intérieure préconisée pour des personnes âgées est de 21-22°C au lieu des 19°C préconisées par l'ADEME).
- L'enjeu de maintenir des **tarifs accessibles et une politique d'emploi favorable** (limitation de l'emploi précaire) limite les capacités d'investissement des structures.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- **Veille réglementaire environnementale « énergie » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux les anticiper et y répondre.
- **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.
- **Guide de l'ADEME** à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».

Passer à l'action

- **Audit énergétique et/ou bilan carbone** de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- Se faire accompagner par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de son territoire ou un-e conseiller-ère énergétique.
- Faire **labelliser** sa démarche (ex. : clé verte, écolabel européen, etc.).
- Les fiches pratiques « **slowtips** » de l'institut Paris Région, rubrique « **Gestion de l'énergie** ».
- Un **Kit des éco-gestes** pour des hébergeurs touristiques produit par l'ADEME.
- **Guide des initiatives pour un tourisme responsable en Loire-Atlantique** produit par Loire-Atlantique développement, thématique « économiser les énergies ».

LEVIERS FINANCIERS

- Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité territoriale.
- Aide de **l'ANCV** concernant la modernisation du bâti du tourisme social et solidaire.



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- **La production de déchets dans des lieux à usage collectif est souvent importante.** Le traitement des déchets constitue un coût et une organisation pour les structures, qui risque d'augmenter dans un contexte de crise environnementale où les acteurs sont enjointes à réduire leur production de déchets (alimentaires comme non-alimentaires).
- **Des changements de pratiques importants, voire des investissements**, sont attendus des structures pour se conformer aux récentes évolutions réglementaires les obligeant notamment à réduire le gaspillage (alimentaire ou non) et l'emploi du plastique à usage unique, ainsi qu'à mettre en place une gestion sélective des biodéchets. Pour les hébergements de type camping, cette question est d'autant plus importante **qu'une gestion peu rationalisée des déchets peut polluer les milieux naturels** et impacter l'image de la structure.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Identifier, quantifier et suivre ses productions et consommations

- **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle de l'hébergement ou du camping pour identifier les principales actions à mettre en place pour les réduire.
- **Inventorier les sources de déchets** en identifiant les types de déchets produits, leur nature, leurs caractéristiques et leur localisation dans le lieu et déterminer les filières de traitement adaptées.

- **Rédiger des processus internes** sur la prévention et gestion des déchets, construits avec les équipes salariées et bénévoles, afin de faciliter la mise en place des actions.

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- **Former les équipes salariées et bénévoles** aux mesures de réduction des déchets pour qu'elles puissent les appliquer et les faire appliquer par les autres usager·ères (application réglementaire (ex. : loi AGEC) et des procédures internes, application des éco-gestes, etc.).
- **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets et le gaspillage** (ex. : mettre en place des fontaines à eau pour favoriser l'utilisation de gourdes, don du matériel et du mobilier usagé, etc.).

Structurer les achats et les contrats

- Si la structure utilise le service public de gestion des déchets pour ses déchets d'entreprise en tant que déchets assimilés, **s'informer auprès de sa collectivité territoriale des modalités de gestion des déchets** (tarifs en vigueur, consignes de tri, jours de ramassage, équipements et signalétiques mis à disposition, etc.).
- Une fois les filières de traitement adaptées identifiées, **réaliser des contrats de gestion des déchets avec les opérateurs adéquats**.

Lien au territoire et aux partenaires

- **Favoriser le don du matériel non utilisé** aux structures de l'ESS spécialistes du réemploi de son territoire.

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- Mettre en place sur le lieu d'hébergement **des actions de sensibilisation** des visiteurs et visiteuses à la réduction et au tri des déchets (intervention de l'équipe s'il y a des compétences internes ou intervention d'une association spécialisée dans l'éducation à l'environnement).
- **Sensibiliser**, dans la mesure du possible, les équipes et les publics au tri des déchets en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou·tes (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La mise en place de mesures de réduction et de tri des déchets nécessite une connaissance partagée des enjeux, puis **l'engagement et l'implication dans la durée de tou·tes utilisateur·rices des locaux** (équipes salariées et bénévoles, visiteurs et visiteuses, prestataires). Cela demande du temps et de la persévérance dans la sensibilisation et la formation.
- **La présence d'emplois saisonniers**, notamment pour les agent·es d'entretien, demande une forte implication et une formation récurrente des équipes pour appliquer les bonnes pratiques.
- Dans certains hébergements, **la co-existence d'espaces individuels** (studios avec sanitaires et coin cuisine par exemple) **et d'espaces de vie en collectif** (dortoirs, salle de restauration, buanderie, salle à manger, etc.) peut rendre la mise en œuvre des pratiques de tri plus complexe.
- Bien qu'ils puissent participer à la sensibilisation des publics, **les lieux d'hébergement ne peuvent pas garantir le bon geste de tri** des visiteurs et visiteuses.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- **Veille réglementaire environnementale « déchets » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux les anticiper et y répondre.
- **Guide de l'ADEME** à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? »
- **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.

Passer à l'action

- **S'appuyer sur les acteurs de l'éducation à l'environnement** et utiliser les outier des réseaux sectoriels comme la fédération de l'hôtellerie de plein air.
- Les fiches pratiques « slowtips » de l'institut Paris Région, rubrique « **Gestion des déchets** ».
- Un **Kit des éco-gestes** pour des hébergeurs touristiques produit par l'ADEME.
- **Guide des initiatives pour un tourisme responsable en Loire-Atlantique** produit par Loire-Atlantique développement, thématique « réduire les déchets ».

Labellisation

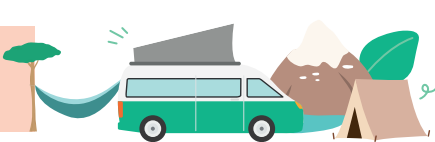
- Faire **labelliser** sa démarche (ex : clé verte, écogite, ecolabel européen, etc.).

Réemploi

- **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables pour en assurer le réemploi (mobilier, équipements sportifs, équipements informatiques, etc.).

LEVIERS FINANCIERS

- Se rapprocher **des agences d'Etat de promotion du tourisme** concernant les programmes d'aide existants sur les territoires à destination des hébergements touristiques.



ALIMENTATION

LES VULNÉRABILITÉS

- Le nouveau cadre réglementaire de la **restauration collective** peut impacter le budget des structures concernées et nécessiter de revoir leurs chaînes d'approvisionnement, leurs choix de prestataires, etc. En particulier, depuis 2024, **la restauration collective doit composer les repas avec au moins 50% de produits dits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique.**

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- Lorsqu'il y a une équipe en charge de la préparation des repas au sein de la structure, **la former et la mobiliser autour des enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison** (ex. : favoriser les plats à base de fruits et légumes de saison, sensibiliser le personnel de cuisine aux différents labels existants sur l'alimentation afin d'identifier les aliments de qualité, durables et issus d'une agriculture biologique et/ou locale, diversifier les sources de protéines notamment en intégrant plus de protéines végétales dans l'offre de restauration, etc.).
- Intégrer les enjeux de l'alimentation durable **comme critère de recrutement du personnel de l'alimentation.**

Structurer les achats et les contrats

- Questionner l'ensemble des achats alimentaires de l'établissement et réduire le gaspillage alimentaire (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, des quantités consommées par les différents publics, etc.).
- Lorsque la structure a une offre de restauration, **définir une politique d'achats responsables et structurer sa chaîne d'approvisionnement** en produits locaux et issus de l'agriculture biologique.
- Lorsque la structure fait appel à des prestataires, **intégrer des clauses dans les contrats** pour privilégier une offre locale, durable et de qualité.

Lien au territoire et aux partenaires

- Identifier et sourcer sur le territoire les différents acteurs proposant des produits durables pour construire une offre locale.
- Proposer des partenariats pour valoriser les spécialités locales et les producteurs locaux et durables (ex. : vente de produits locaux au sein de l'établissement, organisation d'un marché des producteurs, etc.).

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- Lorsque la structure dispose d'une offre de restauration, **communiquer sur les choix alimentaires, les modes de production des aliments et les choix des fournisseurs**, pour mettre en avant les produits issus des circuits de proximité et locaux.
- Proposer des activités liées à l'alimentation durable dans les établissements (ex. : cours de cuisine végétarienne ou végétalienne, intervention de structures engagées, animation d'une association spécialisée dans l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable, marché des producteurs, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La présence d'emplois saisonniers, notamment pour les métiers de l'alimentation, demande une forte implication et une formation récurrente des équipes pour appliquer les bonnes pratiques.
- Les habitudes alimentaires sont des marqueurs sociaux et culturels forts qu'il peut être difficile de remettre en question. Leur transformation demande donc du temps, de l'accompagnement au changement et un engagement volontariste de l'ensemble de la structure (direction et gouvernance) pour se pérenniser.
- Tous les hébergements ne disposent pas de leur propre cuisine et peuvent faire appel à des prestataires de restauration collective. L'engagement en matière d'alimentation durable peut néanmoins rester un critère de choix.
- Privilégier des offres de restauration biologiques et locales peut induire des coûts de restauration plus élevés. L'accessibilité en termes de coûts étant un enjeu fort pour les structures du tourisme social, cette différence peut être limitante pour passer à l'action.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- Veille réglementaire environnementale « alimentation durable » du CRDLA Transformation écologique : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux les anticiper et y répondre.
- Le centre de ressources d'Atout France sur le tourisme durable.
- Guide de l'ADEME à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».

Structurer sa démarche d'approvisionnement alimentaire

- Réaliser une veille sur le **Projet Alimentaire Territorial de sa commune**/son département
- Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : le **réseau VRAC**, le **Réseau Cocagne**, etc.).
- Faire appel à des structures permettant de **structurer la chaîne d'approvisionnement** et de faciliter la mise en relation avec des producteurs locaux (ex. : **Réseau Manger Bio**, etc.).
- Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS qui proposent une offre d'alimentation durable sur son territoire.
- Guide des initiatives pour un tourisme responsable en Loire-Atlantique produit par Loire-Atlantique développement, thématique « Consommer local et responsable ».

Labellisation

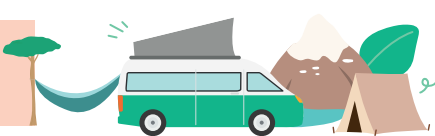
- Faire **labelliser** sa démarche (ex. : clé verte, écogite, écolabel européen, etc.).

Communiquer sur sa démarche

- Se rapprocher des Comités régionaux du Tourisme pouvant proposer des outils de communication mis à disposition gratuitement

LEVIERS FINANCIERS

- Se rapprocher des agences d'Etat de promotion du tourisme concernant les programmes d'aide existants sur les territoires à destination des hébergements touristiques.



LES VULNÉRABILITÉS

- **L'inflation et l'augmentation du coût** de nombreuses matières premières pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat.
- L'accueil et l'hébergement de visiteurs et visiteuses dans des bâtiments collectifs incite les structures à **renforcer les normes d'hygiène et d'usage de produits de désinfection et d'entretien** potentiellement nocifs pour l'environnement et pour la santé des professionnel·les les manipulant régulièrement.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- **Sensibiliser et mobiliser** les équipes salariées et bénévoles à l'enjeu d'une consommation responsable.
- **Former le personnel**, notamment le personnel d'entretien, à l'utilisation de produits écologiques et l'associer dans le choix des produits ménagers.

Structurer les achats et les contrats

- **Questionner l'ensemble des achats de l'établissement et les réduire quand c'est possible** (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, envisager la location de certains matériels, la mutualisation, l'achat de biens issus du réemploi...).
- **Réaliser une charte des achats responsables à l'échelle de l'établissements** en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, critères de durabilité, de réparabilité, etc.) et la communiquer à ses prestataires.
- **Investir** autant que possible dans du matériel durable.
- Privilégier autant que possible **l'usage de produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement ou l'écolabel Européen, etc.).

Repenser ses pratiques en termes de communication

- **Limiter l'impression et la distribution** de brochures de présentation des différentes activités à réaliser à proximité de l'hébergement (ex. : privilégier des affiches, un catalogue à consulter à l'accueil, etc.).
- **Revoir sa communication en ligne** pour en limiter l'impact (ex. écoconception du site, taille des médias diffusés, etc.).

Lien au territoire et aux partenaires

- **Identifier** les structures du territoire qui ont une offre de matériel issu du réemploi (meubles, fournitures de bureau, matériel informatique, etc.) ou écoconçu afin de construire un annuaire de fournisseurs vertueux.

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- **Sensibiliser** les visiteurs et visiteuses (notamment étranger·es) aux habitudes de consommation sur le territoire (ex. : potabilité de l'eau en France pour éviter l'achat de bouteilles plastiques, etc.).
- **Réaliser une charte éthique** des visiteurs et visiteur·euses pour encourager l'application des éco-gestes (mettre en avant des acteurs locaux, communiquer sur les habitudes de consommation sur le territoire, etc.).
- Mettre en avant et orienter les visiteurs et visiteuses **vers de l'artisanat local** en valorisant les démarches d'éco-conception.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La mise en place d'une politique d'achat responsable relève avant tout d'une action volontariste de la direction d'une structure. Cela nécessite également d'**être piloté et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées** (équipes salariées et bénévoles).
- **La présence d'emplois saisonniers**, notamment pour les agent·es d'entretien, les animateur·rices et les métiers de l'alimentaire, demande une forte implication et une formation récurrente des équipes pour appliquer les bonnes pratiques.
- Les produits d'entretiens écolabellisés et le matériel éco-conçu sont parfois **plus coûteux pour les structures**.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- La présence d'offre de matériel issu du réemploi ou la possibilité de mutualisation des achats **sont inégales selon les territoires**. À ce titre, toutes les structures n'auront pas la même capacité à agir pour une consommation durable.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- **Guide de l'ADEME** à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».
- **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.

Passer à l'action

- Les fiches pratiques « slowtips » de l'institut Paris Région, rubrique « **Achats et consommation** ».
- **Guide des initiatives pour un tourisme responsable en Loire-Atlantique** produit par Loire-Atlantique développement, thématique « Consommer local et responsable ».

Labellisation

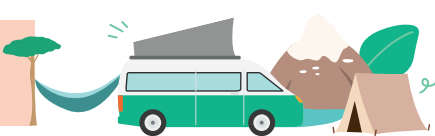
- Faire **labelliser** sa démarche (ex. : clé verte, écogite, écolabel européen, etc.).
- **Labels environnementaux de l'ADEME** : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.

Identifier des offres durables pour consommer responsable

- **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi sur son territoire et/ou celles susceptibles d'animer des ateliers de sensibilisation à une consommation plus responsable.
- **L'UNADERE** permet la mutualisation des achats pour les structures de l'ESS sur un très grand nombre d'équipements, services et consommables.
- Se rapprocher des éco-organismes et réseaux spécialisés afin de bénéficier des dons des acteurs privés sur les filières concernées :
 - Mobilier professionnel : **Valdelia, Ecomaison** ;
 - Jouets : **Ecomaison**, réseau **Rejouons solidaire** (réseau des recycleries spécialistes des jouets) ;
 - Équipements électriques et électroniques : **Ecologic, Ecosystem**.

LEVIERS FINANCIERS

- Se rapprocher des **agences d'Etat de promotion du tourisme** concernant les programmes d'aide existants sur les territoires à destination des hébergements touristiques.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- **L'absence de transports en commun, le manque d'intermodalité** et/ou la mauvaise desserte des lieux d'hébergement (notamment en milieu rural) contraint à l'usage de la voiture individuelle alors même que son utilisation est de plus en plus contrainte pour répondre aux impératifs de la crise écologique et en raison de l'augmentation du prix des carburants.
- **La crise écologique implique une action de l'ensemble des acteurs.** À ce titre, les structures qui ne s'engagent pas dans une transformation de leur modèle, notamment sur les enjeux de mobilités, sont moins résilientes face aux changements sociétaux qui en découlent, et doivent faire face à des évolutions (de comportements sociaux, réglementaires, etc.) qui s'imposent à elles.
Cela peut engendrer des coûts supplémentaires (investissements, ressources humaines) pour les structures.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- **Étudier les habitudes de transport des membres de l'équipe et engager une réflexion collective sur l'optimisation des déplacements**, au regard de l'organisation de travail de la structure (ex. : ajustement des horaires aux horaires de transport en commun, mise en relation pour le co-voiturage, mutualisation des véhicules professionnels, etc.).
- **Communiquer auprès des salarié-es sur les aides existantes concernant la mobilité durable** (ex. : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.).
- **Encourager les mobilités douces pour les équipes salariées et bénévoles** dans la mesure du possible (ex. : mise en place d'un forfait mobilité durable, prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, proposer des abonnements de transports en commun à prix réduits, création de garages à vélo sécurisés, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- **Former les équipes à l'écoconduite responsable** permettant de réduire la pollution du véhicule et optimiser la consommation du carburant.

Investir et aménager

- **Investir** (en achat ou en location) dans des flottes de vélos et/ou de véhicules décarbonés pour les déplacements des salarié-es.
- **Développer des infrastructures permettant d'accueillir les visiteurs et visiteuses utilisant un mode de transport plus doux** (mettre en place des emplacements de stationnement vélo, des bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.).
- **Mettre à disposition des solutions de transport collectif reliant les gares aux lieux d'hébergement** à des prix accessibles pour toutes et tous.

Structurer les achats et les contrats

- **Intégrer des critères dans ses contrats** et privilégier des offres de voyageurs écolabellisés ou utilisant des véhicules moins impactants.

Lien au territoire et aux partenaires

- **Se rapprocher des collectivités territoriales, des agences de tourisme régionales et/ou des parcs naturels régionaux pour connaître et valoriser les solutions permettant d'accéder aux différents points touristiques et activités présentes sur le territoire sans utiliser la voiture.**
- **Mettre en place des partenariats et/ou négocier des tarifs incitatifs** avec la collectivité, des services de transports en commun ou de location de vélos, pour rendre plus accessible le lieu d'hébergement.
- **Si l'hébergement met en avant des activités et lieux sur le territoire, privilégier, dans la mesure du possible, des partenaires dont les activités sont accessibles en transports en commun, à pied ou en vélo**, et informer sur les moyens d'accéder à ces activités et/ou points touristiques depuis l'hébergement.

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- **Communiquer sur l'accessibilité de l'hébergement** en transport en commun, à pied ou à vélo.
- **Développer et mettre à disposition** des visiteurs et visiteuses un service de location de vélos/trottinettes, pour les inciter à opter pour des mobilités actives pendant la durée de leur séjour.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transports sont à étudier au cas par cas, **au regard des spécificités territoriales d'implantation des hébergements** (ex. : milieu rural peu desservi, haute montagne, voyages à l'étranger nécessitant de prendre l'avion, etc.) mais aussi **des impératifs liés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite**.
- La mise en place de certaines actions pour favoriser la mobilité durable ou répondre aux réglementations sur les mobilités (ex. : espaces de stationnement vélo, changement d'une flotte de véhicules, bornes de recharges pour véhicules électriques, etc.) peuvent constituer **un coût important pour les structures, et peuvent aussi relever de la responsabilité de la collectivité pour des infrastructures présentes sur l'espace public**.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- Dans la majorité des cas, les offres de transport en commun desservant certains lieux d'hébergement **situés en zones rurales sont limitées, voire inexistantes**.
- Les hébergements touristiques accueillant principalement des groupes, les modalités de transport sont souvent **contraintes par le nombre de personnes**. La marge de manœuvre peut être d'autant plus réduite en fonction des publics accueillis (ex. : jeunes enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.).

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- **Veille réglementaire environnementale « moilités » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux les anticiper et y répondre.
- **Guide de l'ADEME** à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».

Passer à l'action

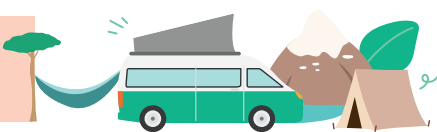
- Consulter le programme « **développer le vélotourisme** » de l'ADEME qui recense les démarches pour devenir « accueil vélo » et développer le vélotourisme sur son territoire.
- Les fiches pratiques « slowtips » de l'institut Paris Région et l'Agence Régionale Energie Climat, rubrique « **mobilité durable** ».
- **Guide des initiatives pour un tourisme responsable** en Loire-Atlantique produit par Loire-Atlantique développement, thématique « Repenser les mobilités ».

Labellisation

- Faire **labelliser** sa démarche (ex. : clé verte, écogite, écolabel européen, etc.).
- Solliciter le label « **accueil vélo** ».

LEVIERS FINANCIERS

- Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée :
 - Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses équipes salariées.
- **Le forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses équipes salariées lors de leur trajet domicile/travail si elles utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.
- Se rapprocher **des agences d'Etat de promotion du tourisme** concernant les programmes d'aide existants sur les territoires à destination des hébergements touristiques.



LES VULNÉRABILITÉS

- *Au niveau des bâtiments, la **multiplication et la récurrence, dans certaines régions, d'événements climatiques extrêmes** (ex. : incendies, canicules, inondations, tempêtes, vagues de froid, recul du trait de côte, etc.) peuvent avoir pour conséquences :
 - *une **perte d'attractivité de ces territoires** sur des périodes de l'année ;
 - *des **dégradations** des structures d'hébergements (ex. : tempête sur un camping, inondation des locaux) ;
 - *des **travaux d'aménagement** pour réduire les risques sur les publics accueillis ;
 - *des **hausse de consommations énergétiques** pour garder des conditions d'accueil favorables ;
 - *des **limitations sur l'usage de la ressource en eau en cas de sécheresse**, impactant certaines activités ou le fonctionnement des infrastructures (ex. : baisse des débits, limitation de l'utilisation d'eau pour les piscines, etc.).

Cela peut **mettre à mal le modèle économique** des structures.

- *Les **évolutions climatiques et la multiplication des événements climatiques extrêmes** impactent également la gestion des espaces verts (ex. : pertes dues à la sécheresse, nécessité d'arrosage accru, destructions liées aux inondations ou tempêtes, risques d'incendies, etc.).
- *Il peut devenir difficile de trouver un assureur si le lieu d'hébergement est situé **dans une zone régulièrement sinistrée par des événements climatiques**, voire de trouver une banque qui accepte de financer des investissements (de plus en plus de banques demandent en effet de fournir des plans d'adaptation au changement climatique).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- *Mettre en place des **processus en cas d'événements climatiques extrêmes** (ex. : protocole d'annulation d'activités, rester à domicile en cas de tempête, aménagement des horaires en cas de forte chaleur, etc.).
- ***Former les équipes salariées et bénévoles** à la gestion des risques en lien avec les catastrophes naturelles (ex. : premiers réflexes, les services à appeler en cas de sinistre, etc.).
- ***Former les équipes en charge des espaces extérieurs** à l'adaptation au changement climatique (ex. : choix des essences, méthodes de jardinage, etc.).

Structurer les achats et les contrats

- ***Renégocier ses contrats d'assurances** pour assurer la prise en charge de certaines dégradations environnementales.

Investir et aménager au sein de la structure

- ***Réaliser des aménagements** permettant d'adapter le site de l'hébergement aux différents aléas climatiques (ex. : végétaliser certaines parties du camping pour éviter les inondations et/ou permettre d'ombrager certaines parties du site, peindre les toitures en blanc afin de conserver la fraîcheur dans le bâtiment, isoler les bâtiments, mettre en place des cuves de récupération des eaux de pluie, etc.).
- *Mettre en place des infrastructures **permettant de récupérer les eaux usées**, dans la mesure du possible.

Lien au territoire et aux partenaires

- ***Identifier les jardineries et pépinières locales** sur le territoire et des structures naturalistes spécialisées pour mieux identifier les essences végétales à privilégier au regard des évolutions climatiques.
- ***Se mettre en lien avec sa commune et/ou des associations de protection civile** pour connaître les risques naturels pouvant survenir sur le territoire ainsi que les mesures préconisées.
- ***Prendre contact avec l'Agence de l'eau et les GIEC régionaux** afin d'être informé et être acteur de la préservation de la ressource en eau et des évolutions climatiques sur le territoire.

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- ***Sensibiliser les visiteurs et visiteuses sur les enjeux climatiques** et les évolutions des paysages à travers la mise en place d'activités dédiées. S'il n'y a pas d'animateur-riche spécialisé-e, faire appel à des associations d'éducation à l'environnement.
- *Pour les sites et hébergements spécialisés dans l'accueil de visiteurs et visiteuses sur une saison particulière (été ou hiver en particulier), **diversifier son offre touristique** pour pouvoir accueillir un tourisme sur d'autres saisons, moins sujettes aux aléas climatiques.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- *Les structures manquent de **temps, de ressources humaines et de ressources financières** pour mettre en œuvre les adaptations nécessaires, en particulier lorsqu'elles demandent des investissements importants.
- *Les structures de l'hébergement touristique reposent **en partie sur des emplois saisonniers**. Dans ce cadre, il peut être difficile de développer des activités hors des saisons les plus propices à trouver ce type d'emploi (été et hiver).
- *La **périodicité des vacances** (notamment scolaires) conditionne les périodes d'activités des hébergements touristiques et limite leur marge de manœuvre sur les activités proposées.
- *Le **décalage des dates d'ouverture** peut avoir des conséquences sur le modèle économique des structures (ex. : ouvrir un mois plus tôt au printemps peut induire des dépenses de chauffage plus importantes, allongement des contrats saisonniers, etc.).

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- *Il est de plus en plus difficile pour les structures d'anticiper les conditions météorologiques et de rassurer les visiteurs et visiteuses sur les conditions météorologiques durant leur séjour.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- ***Guide de l'ADEME** à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».
- ***Les observatoires** (de météo, de qualité de l'air, etc.) permettent de se renseigner sur les conditions météorologiques de la région.
- *Outils pour connaître et anticiper les prévisions d'impacts du changement climatique sur son territoire :
 - ***Scénarios climatiques** réalisés sur les territoires ;
 - ***Observatoires régionaux** concernant les massifs montagneux ou des littoraux (observatoire pyrénéen du changement climatique, observatoire du littoral, etc.) ;
 - ***Consulter les Plans Climat Air Energie (PCAET)**.
- *Consulter le **Plan Communal de Sauvegarde** de sa commune.

Passer à l'action

- *Consulter la **charte d'engagement** des acteurs du tourisme sur le Plan de sobriété Eau.
- ***Guide des végétaux adaptés au changement climatique**, produit par l'UNAT.

Labellisation

- *Faire **labelliser** sa démarche (ex. : clé verte, écogite, écolabel européen, etc.).

Les dispositifs d'accompagnement

- *Accompagnements pour diversifier ou repenser son offre de services (ex. : DLA, collectivités, etc.).

LEVIERS FINANCIERS

- *Se tourner vers sa collectivité pour voir s'il existe des aides financières permettant l'accompagnement aux évolutions de l'activité (ex. : le Plan Montagne).
- *Se rapprocher des **agences d'Etat de promotion du tourisme** concernant les programmes d'aide existants sur les territoires à destination des hébergements touristiques.



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

LES VULNÉRABILITÉS

- Les espaces extérieurs des structures sont impactés par l'effondrement de la biodiversité. Une **gestion durable des espaces et adaptée** aux évolutions climatiques est donc nécessaire.
- L'**utilisation de produits phytosanitaires** pour entretenir certaines parties extérieures des hébergements touristiques peut avoir un impact sur la faune et la flore du site ainsi que sur la santé des salarié.es manipulant ce type de produits.
- La **dégradation de la nature** du fait d'un établissement touristique peut avoir un impact négatif en termes d'image de cet établissement auprès des visiteurs et visiteuses.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Management environnemental

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- Mettre en place une **charte des produits naturels** à utiliser pour prendre soin des espaces verts sur le site de l'établissement.
- Former le personnel d'entretien** des espaces verts à une gestion durable (ex. : choix des essences adaptées et favorables à la biodiversité endémique, limitation de la tonte, taille des haies raisonnée, etc.).

Investir et aménager

- Mettre en place des **aménagement favorables pour la biodiversité** (ex. : désimperméabilisation des sols, choisir des haies avec des essences locales et variées, planter des massifs favorables aux pollinisateurs, etc.).

Structurer ses achats et contrats

- Intégrer les enjeux de biodiversité** dans les contrats des éventuels prestataires de gestion des espaces verts.

Lien au territoire et aux partenaires

- Se renseigner auprès des collectivités, des offices de tourisme, des parcs naturels et réserves naturelles **sur l'état de la biodiversité sur le territoire** et **communiquer** auprès des visiteurs et visiteuses sur les comportements à adopter en nature.
- Faire labelliser ses espaces verts** (ex. : Label « refuges LPO »).
- Créer des partenariats et travailler en collaboration avec les associations naturalistes** et/ou de l'éducation à l'environnement, l'Office Français de la Biodiversité autour de la protection de la biodiversité (ex. : affiches, ateliers, conférences, visites sur site, etc.).

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- Organiser **des actions de sensibilisation** à destination des visiteurs et visiteuses sur la biodiversité du territoire et sur sa fragilité, en lien le cas échéant avec les associations environnementales locales (ex. : réalisation d'atlas de la biodiversité, d'herbiers, intervention de botanistes, etc.).
- Mettre en place une **charte des bons gestes à respecter** sur le site de l'hébergement afin de sensibiliser les visiteurs et visiteuses à la préservation de la biodiversité (ex. : respecter les périodes de repos de certains milieux, les périodes de reproduction de certaines espèces, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La mise en place de ces adaptations nécessite une **sensibilisation/formation pour certain-es salarié-es et dirigeant-es** aux enjeux de protection de la biodiversité qui n'est pas perçue comme prioritaire.
- Les équipes peuvent **manquer de temps** pour mettre en œuvre ces actions.
- La peur du changement et le manque d'accoutumance aux enjeux de biodiversité peuvent constituer une **limite dans le passage à l'action** de certains hébergements.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- Géoportail** : portail national de la connaissance du territoire pour identifier les espaces naturels et zones d'intérêt faunistique et floristique proches d'un établissement.

Passer à l'action

- Guide de l'ADEME** à destination des hébergeurs touristiques : « Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ? ».
- Guide des végétaux adaptés au changement climatique**, produit par l'UNAT.
- Guide « **Zero phyto** » réalisé par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) à destination des gérant-es de campings.
- Faire appel **aux associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement** ou les autres acteurs spécialisés du territoire pour la réalisation de supports de sensibilisation ou d'un plan d'actions de protection de la biodiversité.
- Devenir « **Partenaires engagés pour la nature** » auprès de l'Office Français de la Biodiversité. Les fiches pratiques « slowtips » de l'Institut Paris Région, rubrique « **Biodiversité** ».
- Guide des initiatives pour un tourisme responsable** en Loire-Atlantique produit par Loire-Atlantique développement, thématique « proposer un tourisme en phase avec la biodiversité ».

Labellisation

- Faire **labelliser** sa démarche (ex. : clé verte, écogite, ecolabel européen, refuge LPO, etc.).

LEVIERS FINANCIERS

- Se rapprocher des agences **d'Etat de promotion du tourisme** concernant les programmes d'aide existants sur les territoires à destination des hébergements touristiques.

GRILLE RÉALISÉE EN
PARTENARIAT AVEC





ORGANISATION DE SÉJOURS



Sont considérées dans cette grille toutes les structures en charge de l'organisation d'un voyage, séjour. Ne sont pas comprises dans cette fiche les structures gestionnaires du bâti durant le séjour (traité dans la partie relative à l'hébergement touristique).

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les structures proposant un service d'organisation de séjours



RELATIONS
PARTENARIALES



CONSOMMATION
RESPONSABLE



ALIMENTATION



DÉCHETS



MOBILITÉS



MÉTÉO/CLIMAT



BIODIVERSITÉ ET
MILIEUX NATURELS



ÉNERGIE ET GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU



RELATIONS PARTENARIALES

LES VULNÉRABILITÉS

✳ Pour exercer leurs activités, les organismes de séjours répondent à des marchés organisés **par des prescripteurs** comme les collectivités territoriales, les comités d'entreprise, etc. **Ces organismes intègrent de plus en plus des critères environnementaux comme un critère de choix.** Il devient donc nécessaire de s'adapter à ces enjeux par la proposition d'activités et/ou par l'intégration de critères environnementaux dans l'offre de déroulé du séjour.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer la transformation écologique dans l'offre éducative

- ✳ Dans la mesure du possible, mettre en place dans les séjours **des activités valorisant des structures impliquées dans la transition écologique** pour sensibiliser les visiteurs et visiteuses (ex. : visite d'un marché de producteurs locaux, choix d'hébergements proposant des solutions de transition écologique (toilettes sèches, gestion durable des espaces verts, etc.), location de vélos dans un atelier associatif de réparation, etc.).
- ✳ **Proposer dans les séjours des activités de sensibilisation** des visiteurs et visiteuses aux enjeux environnementaux (ex. : intervention d'une structure d'éducation à la nature et à l'environnement, visite de réserves naturelles, atelier de cuisine végétarienne, marché aux producteurs locaux, etc.).
- ✳ **Communiquer sur les choix de prestataires** auprès des publics et/ou des organismes prescripteurs en mettant en avant leurs engagements sociaux et environnementaux (ex. : alimentation durable, transport décarboné, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- ✳ Certains séjours sont réalisés dans des lieux où les offres de prestations (hébergement, restauration, activités, etc.) sont restreintes (ex. : milieux ruraux, haute montagne, voyages à l'étranger, etc.). **Dans ce cadre, il peut être plus difficile de choisir des partenaires durables.**
- ✳ Les choix de prestataires comprenant une offre plus durable peuvent induire, dans certains cas, **des prestations plus chères**. Dans ce cadre, il peut être choisi de privilégier une offre moins coûteuse bien que moins durable **pour maintenir des prix accessibles**.
- ✳ Dans le cadre de séjours touristiques, les visiteurs et visiteuses souhaitent « se faire plaisir » et ont des attentes en termes d'activité, d'alimentation, de confort, etc. Dans ce cadre, **il peut être difficile de convaincre les organismes prescripteurs d'opter pour des offres alternatives** en termes d'alimentation, d'activité ou d'hébergement par exemple. Cela peut toutefois être un choix valorisé dans la communication de la structure organisatrice de séjours.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- ✳ Les structures organisatrices de séjours peuvent être confrontées à des organismes prescripteurs pour qui le critère de choix reste **la réalisation de séjours à bas coûts**. Les organismes de séjours peuvent donc parfois être limités dans la proposition et le développement de projets alternatifs.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Passer à l'action

- ✳ **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.
- ✳ **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS proposant des solutions durables.

Labellisation

- ✳ Faire labelliser sa démarche (ex. : **Label tourisme équitable**, **Label ATR**, etc.).



CONSOMMATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'inflation et l'augmentation du **coût de nombreuses matières premières** pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat.
- * Le cœur d'activité des structures organisatrices de séjours passe par l'appel à des prestataires. À ce titre, pour répondre aux enjeux écologiques (au regard notamment des attentes des partenaires territoriaux et financiers), il devient nécessaire **d'intégrer des critères environnementaux dans le choix de ces prestataires.**

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- * Mettre en place une « **charte éthique** » à destination des visiteurs et visiteuses pour les inciter à adopter des comportements vertueux pour l'environnement dans le cadre de leurs séjours (ex. : « kit de voyage écologique » avec gourde, tupperware, etc. ; communication sur la potabilité de l'eau en France et favoriser la consommation de l'eau provenant du robinet ; orienter les visiteurs et visiteuses vers une alimentation locale, etc.).
- * Inciter les visiteurs et visiteuses à **limiter leurs achats de matériel, notamment lorsqu'ils débutent une activité** (ex. : lors d'un séjour sportif, favoriser la location du matériel).

Lien au territoire et aux partenaires

- * **Mettre en avant et orienter** les visiteurs et visiteuses **vers l'artisanat et la création locale**, en créant des partenariats avec les producteurs locaux et durables et en valorisant les démarches d'éco-conception (ex. : visite de marchés aux producteurs locaux, etc.).
- * **Se mettre en lien avec les offres de location de matériel** pour la réalisation de certaines activités afin de proposer des solutions aux visiteurs et visiteuses (ex. : location de vélos, de matériel sportif, etc.).

Management environnemental

Sensibiliser les équipes à une consommation responsable à l'échelle de la structure

- * **Sensibiliser et mobiliser** les équipes salariées à l'enjeu d'une consommation responsable (ex. : limiter les achats de produits à usage unique comme les assiettes en carton et couverts en bois, etc.).

Structurer une démarche d'achats responsables à l'échelle de la structure

- * **Faire un état des lieux des achats et du matériel utilisé** dans la structure pour repenser sa consommation (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, envisager la location de matériel, la mutualisation, le réemploi, etc.).
- * Réaliser et valoriser une **charte de la consommation responsable intégrant des critères environnementaux** dans les achats de matériel et favorisant le réemploi (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, critères de durabilité, de réparabilité, etc.).

Intégrer les enjeux de consommation responsable dans l'organisation des séjours

- * En amont du séjour, réaliser un **état des lieux des prestataires plus durables** sur le territoire du séjour et les valoriser dans l'offre proposée auprès des financeurs.
- * **Intégrer des critères environnementaux dans les cahiers des charges et dans les grilles de sélection des prestations** (ex. : favoriser des solutions de transport mettant en avant les mobilités douces, des structures favorisant la mutualisation, etc.) afin de valoriser et objectiver la démarche auprès des organismes prescripteurs et/ou des publics accueillis.
- * Privilégier, dans la mesure du possible, des prestataires proposant **des solutions plus durables autour de la location et du réemploi de matériel** (ex. : location du matériel sportif pour assurer certaines activités, se tourner vers des produits issus du réemploi, etc.).

Intégrer les enjeux environnementaux dans la réalisation d'outils de communication de la structure

- * **Limiter l'impression et la distribution** de brochures de présentation des séjours et activités proposées sur le territoire.
- * **Faire un état des lieux** de l'impact environnemental **des outils numériques** utilisés à l'échelle de la structure et mettre en place des actions pour le limiter (ex. : éco-conception du site internet, taille des pièces jointes, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La mise en place d'une politique d'achats responsables relève avant tout **d'une action volontariste de la part des structures organisatrices de séjours**. Cela nécessite d'être piloté et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées (équipes salariées / bénévoles).
- * La mise en place de ces différentes pratiques **peut être plus coûteuse sur le court terme** et demande également **un temps d'adaptation** pour les équipes et de l'accompagnement au changement.
- * Dans certains territoires, **les offres de location sont limitées**, ce qui implique pour les structures d'acheter du matériel, souvent à moindre coût.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * La limitation des contenants à usage unique n'est pas toujours possible, notamment si le séjour se déroule dans une zone où l'eau n'est pas potable.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.

Structurer ses achats au sein de la structure

- * **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi sur son territoire et/ou celles susceptibles d'animer des ateliers de sensibilisation.
- * **L'UNADERE** permet la mutualisation des achats pour les structures de l'ESS sur un très grand nombre d'équipements, services et consommables.
- * Un exemple de charte du voyageur « **Voyager responsable** » de l'association pour un tourisme responsable (ATR)
- * Faire labelliser sa démarche (ex. : **Label tourisme équitable**, **Label ATR**, etc.).



ALIMENTATION

LES VULNÉRABILITÉS

- **L'accès à une alimentation de qualité pour tou-tes est un enjeu écologique et social.** Or les coûts d'une nourriture de qualité augmentent, et ce d'autant plus que les évolutions climatiques impactent la production agricole. Cela peut avoir des conséquences sur le modèle économique des structures.
- Le cœur d'activité des structures organisatrices de séjours passe par l'appel à des prestataires. À ce titre, pour répondre aux enjeux écologiques (au regard notamment des attentes des partenaires territoriaux et financiers), **il devient nécessaire d'intégrer des critères environnementaux dans le choix des prestataires de restauration.**

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- **Proposer**, dans le cadre du séjour, **des expériences culinaires locales** (ex. : réaliser des ateliers de cuisine, visites de sites de productions de certaines spécialités locales, etc.) et/ou orienter les visiteurs et visiteuses vers les producteurs locaux et durables (ex. : calendrier des marchés de producteurs, recommandations de restaurants et de commerces, etc.).

Lien au territoire et aux partenaires

- **Proposer des partenariats pour valoriser les spécialités locales et les producteurs locaux et durables** (ex. : offres proposées dans le cadre des séjours dans des restaurants / commerces de produits locaux, plaquettes de présentations à disposition des visiteurs et visiteuses, mise en avant sur les sites internet, etc.).
- Lorsque la structure organisatrice de séjours est responsable de la réalisation des repas, **se fournir auprès de producteurs locaux aux alentours.**

Management environnemental

Sensibiliser les équipes à une consommation responsable à l'échelle de la structure

- **Sensibiliser et mobiliser** les équipes salariées à l'enjeu d'une alimentation durable (ex. : orienter les animateur·rices dans le choix de produits alimentaires de meilleure qualité et plus nutritifs pour les séjours accueillant des enfants, etc.).
- Lorsqu'il y a une équipe en charge de la préparation des repas au sein de l'équipe organisatrice de séjours, **la former et la mobiliser autour des enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison** (ex. : favoriser les plats à base de fruits et légumes de saison, sensibiliser le personnel de cuisine aux différents labels existants sur l'alimentation afin d'identifier les aliments de qualité, durables et issus d'une agriculture biologique et/ou locale, diversifier les sources de protéines notamment en intégrant plus de protéines végétales dans l'offre de restauration, etc.).

Intégrer les enjeux de consommation responsable dans l'organisation des séjours

- En amont du séjour, **réaliser un état des lieux des prestataires plus durables** sur le territoire du séjour et **les valoriser dans l'offre proposée auprès des financeurs.**
- Lorsque la structure fait appel à des prestataires pour assurer les repas, **intégrer des clauses dans les contrats pour privilégier une offre locale, durable et de qualité** (ex. : favoriser des propositions intégrant des options végétariennes dans les menus, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- **Les habitudes alimentaires sont des marqueurs sociaux, culturels et générationnels forts** qu'il peut être difficile, voire déstabilisant, de remettre en question chez certaines personnes, publics accueillis comme professionnel·les.
- Certaines pratiques d'achats **de produits non locaux et au plus bas coût** peuvent être privilégiées par les structures organisatrices de séjours au vu de leurs budgets contraints.
- Les structures organisatrices de séjours n'ont généralement pas la main **sur l'organisation des repas et achètent des prestations de services.** L'engagement en matière d'alimentation durable peut néanmoins rester un critère de choix.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.
- **Veille réglementaire environnementale « alimentation durable » du CRDLA** **Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Structurer sa démarche d'approvisionnement alimentaire

- **Labels Environnementaux de l'ADEME** catégorie « alimentation » : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
- **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'alimentation durable sur son territoire.
- Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : **le réseau Vrac, le réseau Cocagne**, etc.).
- Faire appel à des structures permettant de structurer la chaîne d'approvisionnement et de faciliter la mise en relation avec des producteurs locaux (ex. : **Réseau Manger Bio**, etc.).



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

• **Les récentes évolutions réglementaires concernant la réduction du gaspillage** (alimentaire ou non) et **l'emploi du plastique à usage unique** ainsi que **la gestion sélective des biodéchets** doivent être prises en considération par les structures organisatrices de séjours lors de la contractualisation des différentes prestations pour assurer le bon déroulé du séjour. Cela peut demander **un changement de pratiques important, voire des investissements supplémentaires**, à prendre en considération dans les différentes prestations.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

• Intégrer, dans l'organisation des séjours, **des espaces** (ex. : supports documentaires, interventions, mails d'information, etc.) **de sensibilisation** des visiteurs et visiteuses **à la réduction des déchets** (ex. : information sur la durée de dégradation des déchets et leurs impacts, diffusion des « bons gestes » à mettre en place pendant leur voyage), en particulier dans le cadre d'un séjour en pleine nature (ex. : prévoir un sac pour ramener ses déchets, ramasser les déchets trouvés pendant le séjour, rappel de l'obligation de les jeter dans une poubelle et de la signification des signalétiques de tri, proposer des activités « zéro déchet », etc.).

Lien au territoire et aux partenaires

• **Se renseigner sur les solutions de prévention et de gestion des déchets** présentes sur le territoire où a lieu le séjour et les communiquer aux équipes organisatrices du séjour (ex. : présence de fontaines à eau, points de collecte des biodéchets, mesures de tri des déchets, etc.).

• **Privilégier et valoriser des partenaires du territoire** (ex. : restaurants, commerces, hébergements, etc.) adoptant une démarche de réduction des déchets, voire zéro déchet.

Management environnemental

Identifier, quantifier et suivre ses productions et consommations

• **Faire un état des lieux de la production de déchets** sur le séjour pour identifier les sources de déchets, les marges de manœuvre et les principales actions à mettre en place pour les réduire.

• **Réaliser un état des lieux des types de collectes sélectives existantes**, ainsi que leur localisation au sein du lieu d'hébergement.

Intégrer les enjeux environnementaux dans le choix des prestataires et fournisseurs

• Dans la mesure du possible, privilégier des lieux d'hébergement facilitant la **réduction et le tri des déchets** (ex. : distributeur de savon à la place de savons individuels sous emballage, présence de containers de tri dans un camping, de restauration zéro déchet, etc.).

• Privilégier des prestataires proposant **des offres moins productrices de déchets** (ex. : pique-niques ou repas zéro déchet).

Favoriser la réduction des déchets dans l'organisation des séjours

• Mettre en place **une charte éthique** du visiteur/de la visiteuse intégrant les bonnes pratiques en termes de réduction des déchets.

• Réaliser des dons auprès des structures locales du réemploi solidaire pour les équipements qui ne sont pas réutilisés par la suite.

• Prévoir dans l'organisation du séjour et mettre à disposition des visiteurs et visiteuses **des solutions de tri des déchets** (ex. : mise à disposition de poubelles de tri des déchets au départ des activités et sur les lieux de pique-nique, organiser le transport des déchets en cas de séjour en itinérance, etc.).

• Prendre connaissance **du système d'organisation de la gestion des déchets** sur le territoire et sensibiliser le personnel saisonnier à ces enjeux.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

• Les structures organisatrices de séjours n'ont pas la main sur les pratiques des visiteurs et visiteuses. La réduction des déchets peut toutefois rester un axe de communication et de sensibilisation fort dans l'organisation des séjours. **Cela implique un fort engagement de la direction, de la gouvernance et des équipes.**

• Les structures organisatrices de séjours font appel à des prestataires (hébergement, restauration, etc.). À ce titre, **elles n'ont pas la main sur leurs pratiques**. Les engagements en faveur de la réduction des déchets peuvent néanmoins **rester un critère de choix dans la sélection des prestataires**. Cela implique un fort engagement de la direction et de la gouvernance.

• Pour la pratique de certaines activités dans les milieux naturels et/ou le voyage en itinérance, il est nécessaire d'**anticiper la gestion des déchets** et la sensibilisation des visiteurs et visiteuses (ex. : prévoir d'emporter leurs déchets avec eux car il n'y a pas de poubelle à proximité).

• **La méconnaissance de l'impact de certains types de déchets** sur les milieux naturels peut limiter l'action des visiteurs et visiteuses (ex. : biodéchets laissés en pleine nature alors que cela peut avoir un impact sur les espèces endémiques).

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

• **Veille réglementaire environnementale « déchets » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Passer à l'action

• **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.

• **Fiche technique développement durable** : le tri des déchets en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) développé par le journal de l'animation.

• S'appuyer sur **les acteurs de l'éducation à l'environnement** et utiliser les outils d'éducation populaire pour sensibiliser et mobiliser les personnes sur la réduction et le tri des déchets (ex. : **Zero Waste France**, **Surf Riders**, **Mountain Riders**, etc.).

• **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.

Labellisation

• Faire labelliser sa démarche (ex. : **Label tourisme équitable**, **Label ATR**, etc.).



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **La crise écologique implique une action de l'ensemble des acteurs.** À ce titre, les structures qui ne s'engagent pas dans une transformation de leur modèle, notamment sur les enjeux de mobilités, sont moins résilientes face aux changements sociétaux qui en découlent, et doivent faire face à des évolutions (de comportements sociaux, réglementaires, etc.) qui s'imposent à elles (ex. : nouvelles réglementations, attentes des visiteurs et visiteuses, etc.). **Cela peut engendrer des coûts supplémentaires** (investissements, ressources humaines) pour les structures si elles s'adaptent trop tard.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- * Penser des lieux de départ des séjours **facilement accessibles en transports en commun** (ex. : proche d'une gare, d'un parking de co-voiturage, etc.).
- * **Communiquer sur l'accessibilité** de certaines destinations, sites touristiques ou activités de plein air en transports en commun, s'il existe déjà une offre (ex. : proposer la vente des tickets de transport, réaliser un affichage des réseaux de transport existants, proposer des applications permettant d'appréhender le réseau de transport en commun du territoire, etc.).
- * **Développer des offres de séjours « bas carbone »** en favorisant l'utilisation de modes de transports tel que le train, le vélo ou encore la marche pour se déplacer pendant le séjour.

Lien au territoire et aux partenaires

- * Développer un **réseau d'hébergements et de sites** proposant des accueil vélo et/ou de randonnée, voire négocier des tarifs pour les personnes qui se déplacent en privilégiant des mobilités durables.
- * Se rapprocher des collectivités territoriales, des agences de tourisme régionales et/ou des parcs naturels régionaux pour avoir une meilleure connaissance **des solutions permettant d'accéder aux différents points touristiques** sans utiliser la voiture.
- * **Mettre en place des partenariats** et/ou négocier des tarifs incitatifs avec la collectivité, des services de transports en commun et/ou des services de location de vélo pour accéder aux lieux touristiques.

Management environnemental

Intégrer les enjeux environnementaux dans le choix des prestataires et fournisseurs

- * **Privilégier des transporteurs engagés dans la transition écologique** (ex. : véhicules décarbonés, facilitation de l'intermodalité, etc.).
- * **Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des équipes salariées et bénévoles**
- * **Étudier les habitudes de transport** des membres de l'équipe et engager une réflexion collective sur l'optimisation des déplacements, au regard de l'organisation du travail de la structure (ex. : ajustement des horaires à ceux des transports en commun, mise en relation pour le co-voiturage, mutualisation des véhicules professionnels, etc.).
- * **Communiquer auprès des équipes sur les aides existantes** concernant la mobilité durable.
- * **Encourager les mobilités douces pour les équipes salariées et bénévoles** dans la mesure du possible (ex. : mise en place d'un forfait mobilité durable, prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * **Investir** (en achat ou en location) **dans des flottes de vélos et/ou de véhicules décarbonés** pour les déplacements des équipes.
- * **Former les équipes à l'écoconduite responsable** permettant de réduire la pollution du véhicule et optimiser la consommation du carburant.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Le manque de visibilité sur les alternatives disponibles** au transport en véhicule individuel pour se rendre sur le lieu de départ ou sur le lieu du séjour implique de **communiquer et sensibiliser** les visiteurs et visiteuses sur les différentes solutions proposées dans le cadre du séjour. Cela demande une forte implication des équipes, notamment dans la connaissance des moyens de transports alternatifs existants sur le territoire et sur la communication des offres de séjours et l'animation des groupes.
- * **Les solutions de transport en commun** (en particulier le train) peuvent être **plus coûteuses** pour les visiteurs et visiteuses que la voiture individuelle, notamment lors de voyages en famille. La sensibilisation et le choix de destinations à proximité d'une gare peuvent néanmoins favoriser des déplacements en mobilités douces.
- * Il peut être difficile pour les structures organisatrices de séjours **de concilier les impératifs en lien avec la crise écologique et les demandes des voyageurs et voyageuses de séjours à l'étranger**. Afin de répondre à cette demande et de maintenir des prix accessibles et compétitifs, l'avion constitue le moyen de transport privilégié sur ces séjours.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transports sont à étudier au cas par cas, au regard **des spécificités territoriales d'implantation des lieux touristiques** (milieu rural, haute montagne, voyages à l'étranger nécessitant de prendre l'avion, etc.) ou encore au regard **du foncier disponible pour accueillir les séjours**. Certains organismes doivent également composer avec des impératifs liés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- * Le modèle économique d'une structure organisatrice de séjours peut reposer sur un équilibre entre **la réalisation de séjours plus chers à l'étranger**, nécessitant de prendre l'avion, et de séjours **moins coûteux et accessibles au plus grand nombre en France**. Dans ce cadre, réduire les séjours à l'étranger impacte la capacité de la structure à proposer des séjours à moindre coûts pour des publics plus défavorisés.
- * Le ou les modes de transport utilisés sur la durée du séjour peuvent également être imposés **par l'organisme prescripteur**. L'organisme de séjours a alors peu de marges de manœuvre.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * **Veille réglementaire environnementale « mobilités » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux les anticiper et y répondre.
- * **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.

Passer à l'action

- * Consulter le programme « **développer le vélotourisme** » de l'ADEME qui recense les démarches pour devenir « accueil vélo » et développer le vélotourisme sur son territoire.
- * **Guide de bonnes pratiques d'Atout France** : développer et promouvoir l'offre de séjours bas carbone en France.
- * Consulter la page **Klimaphil**, dédiée aux transporteurs, réalisée par l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR).
- * **Ressource** « Escapade Nature sans voiture » du réseau des Grands Sites de France.

Labellisation

- * Faire labelliser sa démarche (ex. : **Label tourisme équitable**, **Label ATR**, etc.).

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée :
 - * Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses équipes salariées.
 - * **Le forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses équipes salariées lors de leur trajet domicile/travail si elles utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes** (ex. : incendies, canicules, inondations, raréfaction de l'enneigement, recul du trait de côte, etc.) peut avoir pour conséquences :
 - * **des annulations récurrentes** de certains séjours ou de certaines activités et mettre à mal le modèle économique de la structure ;
 - * **sur les conditions de travail des équipes salariées et bénévoles**, notamment dans le cadre d'activités exercées en extérieur (ex. : faible enneigement et dégel rendant la pratique de l'alpinisme dangereuse, l'augmentation du nombre d'intempéries rendant l'exercice des activités nautiques plus risquées, etc.).
- * **Pour des séjours sportifs aquatiques, l'augmentation du nombre de sécheresses et les pressions sur la ressource en eau qui en découlent** peuvent entraîner une restriction, voire l'interdiction de certaines activités de nature (ex. : interdiction d'accès aux lieux de pratiques, baisse de débits pour les piscines, etc.).
- * **La prolifération de bactéries ou de plantes invasives** dans les espaces aquatiques en raison d'une hausse des températures peut entraîner **l'impossibilité d'exercer certaines activités** et rendre certains espaces moins attractifs sur la période estivale en cas de récurrence de l'événement.
- * Les évolutions climatiques à venir ne permettent pas **d'établir avec certitude la possibilité de maintenir certains séjours en plein air** à moyen ou long terme (ex. : organisation de séjours de pratique du ski en moyenne montagne, séjours en extérieur en été avec les canicules, etc.).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- * **Sensibiliser** les visiteurs et visiteuses **aux enjeux climatiques** des différents territoires afin de diversifier leurs attentes et aspirations (ex. : ne pas résumer la montagne à l'enneigement et sports d'hiver).
- * **Faire évoluer les activités proposées** pendant les séjours et/ou développer de nouvelles activités plus compatibles avec les évolutions climatiques (ex. : faire évoluer les sorties ski en sorties raquettes ou randonnée, proposer des offres multisports toute l'année moins sujettes aux conditions météorologiques, faire des propositions de séjours avec plusieurs options en fonction de la météo).
- * En cas de récurrence d'un événement climatique ou de conditions extrêmes, **s'interroger sur la pérennité des séjours proposés** et accompagner vers **le développement d'autres activités plus en adéquation avec les nouvelles conditions météorologiques** (ex. : développement d'activités « 4 saisons » ou décalage des calendriers, proposition de nouvelles activités dans le cas de la fermeture de stations de ski, de l'arrêt de l'activité nautique au sein des zones asséchées, etc.).

Management environnemental

Intégrer la transformation écologique dans l'organisation des séjours

- * **Repenser de manière collective le modèle socio-économique de son séjour** dans une logique d'anticipation et d'adaptation des conséquences de ces événements climatiques sur les activités proposées.

Intégrer la transformation écologique dans l'organisation interne de la structure

- * Mettre en place **des adaptations techniques**, dans la mesure du possible et au regard de la configuration des locaux, pour **diminuer les effets des événements climatiques extrêmes** notamment lors d'épisodes de canicule en aménageant les espaces de manière à réduire la chaleur (ex. : mettre en place des fontaines à eau, peindre les toits des infrastructures en blanc, créer des îlots de fraîcheur, etc.).
- * **Adapter les conditions de travail** des équipes salariées et bénévoles aux événements climatiques dans la mesure du possible (ex. : assouplir les horaires de travail en période de canicule, permettre le télétravail dans les périodes d'événements climatiques extrêmes, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Il peut être difficile **de changer l'organisation des séjours pour répondre aux enjeux météorologiques**, en raison à la fois des attentes et contraintes des visiteurs et visiteuses (ex. : périodicité des vacances scolaires) et des contraintes et compétences de l'équipe salariée et bénévole.
- * Les structures manquent **de temps, de ressources humaines et de ressources financières** pour développer de nouvelles activités.
- * **Le déroulé saisonnier de certains séjours** (estival ou hivernal) peut entraîner des contraintes calendaires qu'il est difficile de modifier.
- * Il peut être difficile pour la structure organisatrice de séjours **d'accepter de renoncer à certaines activités** (ex. : arrêt des activités de ski ou sports nautiques de rivière, etc.).
- * **Les attentes** des visiteurs et visiteuses en termes d'activités (ex. : ski ou sports nautiques de rivière, etc.) peut limiter **la marge de manœuvre** de la structure dans l'évolution de son offre.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * **Les structures ne maîtrisent pas les attentes des visiteurs et visiteuses.** Dans ce cadre, faire évoluer les activités peut entrer en contradiction avec les attentes du public et/ou des organismes prescripteurs (ex. : proposer des sorties raquettes à la place d'une sortie ski).
- * Il est de plus en plus difficile pour les organisateur·rices de séjours **d'anticiper les conditions météorologiques** pour adapter les séjours en fonction.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * **Les observatoires** (de météo, de qualité de l'air, etc.) permettent de se renseigner sur les conditions de pratique.
- * Outils pour connaître et anticiper les prévisions d'impacts du changement climatique sur son territoire :
 - * **Scénarios climatiques** réalisés sur les territoires ;
 - * **Les plans stratégiques d'adaptation au changement climatique** des territoires quand ils existent.
- * **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.
- * **Guide** « Opérateurs et territoires touristiques : s'adapter pour faire face au changement climatique de l'ADEME ».

Passer à l'action

- * Se faire accompagner sur l'adaptation et/ou la transformation du projet associatif (ex. : accompagnement DLA).
- * **Structures de l'éducation à l'environnement** : partenaires potentiels pour acculturer et sensibiliser le public sur les enjeux de transition et les « bonnes pratiques » pour l'environnement.
- * **Outils de sensibilisation** : ateliers, fresques, animations en ligne ou in situ, etc.
- * **AdapTour** : outil de diagnostic développé par Rambol en partenariat avec l'ADEME permettant de diagnostiquer les risques climatiques d'un territoire comprenant une activité touristique.

LEVIERS FINANCIERS

- * Se tourner vers sa collectivité pour voir s'il existe des aides financières permettant l'accompagnement aux évolutions de l'activité (ex. : le Plan Montagne).



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **La dégradation de certains milieux, le dérangement de la faune par les activités humaines** (notamment en période de nidification et d'hibernation) et/ou le classement de certains milieux fragilisés peut impacter les activités touristiques et l'accès à certains espaces (ex. : fermeture de chemins, restriction d'accès, interdiction d'activités, restrictions de baignade dans des lieux pollués, etc.).
- * **La dégradation de certains espaces naturels et la perte de biodiversité** peut avoir pour conséquence une perte d'attrait pour ces espaces de la part des visiteurs et visiteuses, et donc pour les séjours qui y seraient proposés.
- * **La dégradation de la nature** du fait de la pratique de certaines activités touristiques peut avoir un impact négatif en termes d'image de la structure auprès des populations locales.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- * **Sensibiliser les visiteurs et visiteuses sur la biodiversité du territoire**, sa fragilité et les précautions nécessaires pour préserver les milieux pendant les séjours, en lien avec les associations environnementales locales (ex. : mentions dans les supports de présentation, briefing au départ des séjours, interventions dans le cadre du séjour et/ou pendant les sorties, etc.).
- * Pour certaines activités touristiques s'exerçant en plein air (ex. : sport de nature, bivouac, etc.), **mettre à disposition des touristes une charte des bons gestes à respecter** lorsque l'on exerce une activité dans la nature afin de sensibiliser les touristes à la préservation de la biodiversité. Ne pas hésiter à s'appuyer sur les outils des fédérations sportives et des acteurs locaux.

Lien au territoire et aux partenaires

- * **Se renseigner** auprès des collectivités, des offices de tourisme, des parcs naturels et réserves naturelles sur l'état de la biodiversité sur le territoire, les sites touristiques proches de lieux d'intérêt faunistique ou floristique et sur les comportements à adopter.
- * **Créer des partenariats avec les acteurs locaux**, en particulier les associations d'éducation à l'environnement, pour organiser des séjours intégrant des activités de découverte de la biodiversité et du patrimoine local.

Management environnemental

- * **Former les équipes salariées, en particulier les animateur·rices, guides, intervenant·es**, aux enjeux de préservation et de respect de la biodiversité, notamment dans l'exercice de certaines activités en pleine nature (ex. : randonnées en montagne, bivouac, sports nautiques, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Pour certaines structures, la mise en place de ces adaptations nécessite **une sensibilisation/formation des salarié·es et des dirigeant·es** aux enjeux de protection de la biodiversité qui n'est pas perçue comme prioritaire.
- * Les équipes peuvent **manquer de temps** pour mettre en œuvre ces actions.
- * Pour certaines structures, la résistance au changement et l'attache à certaines activités peuvent constituer **une limite dans le passage à l'action et la refonte des offres éducatives et touristiques**. La mise en place de ces nouvelles pratiques peut être d'autant plus difficile dans des structures avec **des emplois saisonniers impliquant un fort renouvellement des équipes** chaque année, ce qui implique une sensibilisation et une formation fréquentes aux enjeux de biodiversité.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * **La raison d'être voire la pérennité économique de certaines structures** repose sur l'organisation de séjours en pleine nature, parfois avec un grand nombre de personnes. Ce genre d'activités a nécessairement des impacts négatifs sur les milieux et la biodiversité. L'enjeu est donc de réduire au maximum ces impacts en intégrant les enjeux de biodiversité dans l'organisation des séjours.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * **Le centre de ressources d'Atout France** sur le tourisme durable.
- * **Géoportail** : portail national de la connaissance du territoire pour identifier les espaces naturels et zones d'intérêt faunistique et floristique proches d'un site touristique.
- * Pour la réalisation de supports de sensibilisation ou d'un plan d'actions de protection de la biodiversité pour sensibiliser les organisateur·rices de séjours : les associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, les fédérations, ou les autres acteurs spécialisés du territoire.



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût de l'énergie et des consommations énergétiques liées aux évolutions climatiques peut avoir des répercussions sur le modèle économique de la structure.
- * L'augmentation des aléas climatiques peut également avoir pour conséquence la détérioration de certains équipements (ex. : coupures de courant, surchauffe des équipements entraînant des pannes, etc.) et engendrer des surconsommations énergétiques (ex. : augmentation de l'utilisation de la climatisation en cas de forte chaleur, etc.). Cela peut se répercuter sur les prix des séjours et déséquilibrer le modèle économique de la structure.
- * L'augmentation du nombre de sécheresses et les pressions sur la ressource en eau qui en découlent peuvent entraîner une restriction, voire une interdiction de certains usages considérés comme non prioritaires (ex. : baisse de débits, interdiction d'exercer certaines activités, limitation de l'utilisation de l'eau pour les sanitaires et les piscines, etc.).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'offre éducative et touristique

- * Mettre en place une « charte éthique » à destination des visiteurs et visiteuses pour les inciter à adopter des comportements vertueux pour l'environnement, notamment sur les consommations énergétiques et en eau dans le cadre de leurs séjours (ex. : éteindre les lumières, fermer la porte, mettre en place des nudges, un outil conçu pour modifier nos comportements et faire respecter les éco-gestes, prendre des douches plus courtes, etc.).

Management environnemental

Agir auprès des équipes et faire évoluer le fonctionnement interne de la structure

- * Former les équipes salariées et bénévoles aux éco-gestes et aux mesures de réduction des consommations d'énergie et d'eau pour qu'elles puissent les appliquer et faire appliquer dans leurs activités.

Intégrer les enjeux de consommation responsable dans l'organisation des séjours

- * Faire de la transition énergétique un critère de choix des prestataires (ex. : établir avec le lieu d'hébergement un cahier des charges permettant de limiter et optimiser les consommations énergétiques et en eau le temps du séjour).
- * Opter pour des activités nécessitant une consommation d'eau moindre dans la mesure du possible.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Il peut être difficile de responsabiliser l'ensemble des visiteurs et visiteuses aux bonnes pratiques, d'autant plus lorsque les durées de séjours sont courtes. Cela demande une forte implication du personnel pour mobiliser, sensibiliser et rappeler ces pratiques.
- * La présence d'emplois saisonniers demande une forte implication et une formation récurrente des équipes pour appliquer les bonnes pratiques.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Les structures organisatrices de séjours ne sont pas propriétaires des bâtiments et équipements qu'elles utilisent. Elles peuvent cependant, dans la mesure du possible, se coordonner avec le gestionnaire des équipements pour mettre en place certains fonctionnements communs. L'engagement du lieu d'hébergement peut être un critère de choix.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * Veille réglementaire environnementale « énergie » du CRDLA Transformation écologique : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

- * Le centre de ressources d'Atout France sur le tourisme durable.

- * Se rapprocher des agences de l'eau concernant les infographies sur la sobriété hydrique et les éco-gestes à adopter dans ses établissements.

- * Le Kit « Wat Save Reuse » développé par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie dans le cadre du projet européen Wat Save Reuse autour de l'économie et de la réutilisation de l'eau dans le secteur du tourisme.

- * Faire labelliser sa démarche (ex. : Label tourisme équitable, Label ATR, etc.).

LEVIERS FINANCIERS

- * Se rapprocher de l'agence de l'eau de son territoire sur les aides existantes concernant les économies d'eau.

GRILLE RÉALISÉE EN
PARTENARIAT AVEC



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE



Cofinancé par
l'Union européenne





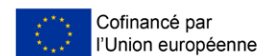
CRDLA
Transformation
écologique



**TOURISME
SOCIAL**



crdla-te@ess-france.org



Cofinancé par
l'Union européenne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

